

Commune de Saint-Gilles
Service de l'Urbanisme
Madame Stéphanie BOSMANS
Secrétaire communal f.f
Place Van Meenen, 39
B - 1060 BRUXELLES

Bruxelles, le 06/06/2025

N/Réf. : SGL20507_743_PU
Gest. : GM
V/Réf. : PU2025-48
Corr: Menia Louis
NOVA : 13/PU/1974766

SAINT-GILLES. Rue Emile Feron, 66
(= partiellement en zone de protection de la Maison néoclassique
située Rue Coenraets 56 / Inventaire)

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME : modifier les aménagements
intérieurs avec travaux structurels, le volume et la façade, modifier
le relief du terrain, aménager des terrasses et installer des panneaux
solaires

Demande de la Commune du 08/05/2025

Avis de la CRMS

Madame la Secrétaire,

En réponse à votre courrier du 08/05/2025, nous vous
communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du
04/06/2025, concernant la demande sous rubrique.

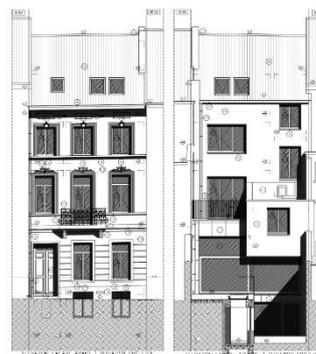
La CRMS se réjouit du projet, qui améliore la façade
avant, notamment par la restitution de la corniche en
bois et le remplacement des châssis existants, peu
qualitatifs (en PVC), par des châssis traditionnels en bois.

Concernant l'intérieur, qui présente un réel intérêt patrimonial selon le reportage
photographique joint au dossier, la CRMS demande de préserver les décors et menuiseries d'origine
encore en place. Dans ce cadre, l'aménagement d'un local vélo dans le salon situé à l'avant du rez-de-
chaussée est fortement déconseillé. Les transformations en façade arrière relèvent quant à elles d'un
examen urbanistique.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYFROOTS
Secrétaire-Adjointe


S. VAN ACKER
Président



Façade avant – photo extr.
du dossier de demande



Situation projetée de la façade
avant – extr. du dossier de
demande